



## Qualifelec Antenne

Dernière mise à jour : le 28 février 2019 par QUALIFELEC

### Délivré par :

QUALIFELEC (qualification)

accréditation n° 4-0550

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur <https://www.cofrac.fr>

Ce signe ne bénéficie pas de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

### Domaine d'application :

Travaux d'installations destinés à la réception et à la transmission de signaux multiples audiovisuels reçus dans les bandes de radiodiffusion terrestre, par satellite ou par le réseau câblé. Il peut s'agir d'antennes individuelles ou collectives.

### Domaine d'application détaillé, portée du signe :

La qualification Antennes se décline en 4 indices : L'indice T-AIM – 1 foyer concerne la réalisation et mise en service de travaux de création, d'extension ou de modification d'installations de réception et de transmission multiples audiovisuel exclusivement dans un foyer. L'indice T1 concerne 2 à 24 foyers Le domaine T2 concerne 25 à 99 foyers. L'indice T3 – plus de 100 foyers. L'entreprise T3 maîtrisera le transport du haut débit. (EURODOCSIS)

### Critères de confiance :

Contrôles de la qualité des travaux	Pas d'audit
Prise en compte de la satisfaction client	oui
Suivi annuel des titulaires de la marque	non
Contrôle de la qualité des services associés	Pas de contrôle
Suivi annuel de la qualité des services associés	non
Service associé : prise en compte de la satisfaction client	oui

Vérification des assurances requises par l'activité concernée	oui
Vérification annuelle des assurances	non
Vérification de l'existence légale du professionnel	oui
Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel	non
Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme	Pas de procédure relative aux réclamations

### Caractéristiques détaillées :

Famille de signe	Travaux
Type de maître d'ouvrage	Une entreprise
Cadre de référence	Normes et textes réglementaires requis spécifiques à chacun des 6 domaines et selon les indices de technicité. NF C 15-100
Dossier	<p>Cinq grandes étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dépôt du dossier de candidature : dossier à renseigner et justificatifs à fournir ;</li> <li>2. Vérification de la conformité du dossier ;</li> <li>3. Instruction du dossier ;</li> <li>4. Décision de qualification par le comité de qualification ad hoc ;</li> <li>5. Délivrance du certificat de qualification. Chaque dossier doit répondre aux critères et exigences de qualification définis dans un référentiel en matière de :</li> </ol> <ul style="list-style-type: none"> <li>- moyens en ressources humaines ;</li> <li>- moyens matériels ;</li> <li>- régularité administrative, fiscale et sociale ;</li> <li>- compétences techniques au travers de références de réalisation récentes.</li> </ul>
Examen	Vérification de la conformité et instruction des dossiers par des personnes ayant une formation et une expérience professionnelle dans le domaine de l'équipement électrique.
Audit	Avis technique complémentaire demandé pour certaines qualifications. Audit si besoin

Modalités de décision d'attribution	L'examen des dossiers en Comité de Qualification a pour but d'apprécier le professionnalisme et la compétence de l'entreprise au regard du référentiel concerné et de la demande effectuée. La décision pour chaque dossier s'appuie sur le rapport d'instruction émis par QUALIFELEC et sur toute autre information complémentaire portant sur les critères et exigences définis dans les règles de fonctionnement et dans le référentiel concerné. La décision de qualification est prise collégalement par des professionnels représentant tous les intérêts concernés (représentant de la branche professionnelle, représentant de clients et d'institutionnels) pour chaque dossier lors de comités de qualification qui se tiennent tous les mois.
Durée de validité (en mois)	48
Modalités de suivi	Révision annuelle de la qualification. Dossier de renouvellement tous les 4 ans.
Périodicité du suivi (en mois)	12

@ Agence Qualité Construction 2022.

[1001signes.qualiteconstruction.com](http://1001signes.qualiteconstruction.com)